

**MARCHES DE LA CREATION EDGAR QUINET ET BASTILLE  
AUTORISATIONS 2019 – ABONNES ET VOLANTS**

Pour le renouvellement annuel des cartes d'exposant abonné et volant, **nous vous demandons de nous fournir les documents suivants :**

- ➔ Votre carte du marché originale (gardez une copie afin de pouvoir exposer sur les marchés en attendant la nouvelle
- ➔ Votre adresse mail et votre numéro de téléphone
- ➔ Une photo d'identité
- ➔ Engagement sur l'honneur, manuscrit et daté, d'exposer et de vendre des originaux issus de votre création personnelle.
- ➔ Une copie de votre assurance responsabilité civile et professionnelle pour l'année à venir
- ➔ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ➔ Une copie de votre pièce d'identité (CNI ou titre de séjour en cours de validité)
- ➔ Une copie de votre carte grise (une seule carte de stationnement délivrée par exposant)
- ➔ N°Siret et copie de l'attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la maison des artistes ou à l'Agessa (en fonction de l'activité) (obligatoire)
- ➔ Une enveloppe affranchie à votre adresse pour l'envoi de votre carte

**Vous avez jusqu'au 28 février 2019**, délai de rigueur, pour envoyer votre dossier par lettre RAR (cachet de la poste faisant foi) à :

EGS – Service renouvellement de cartes – Paris Marchés Création  
33 ter Lécuyer  
93400 SAINT-OUEN

**Passé ce délai votre dossier sera refusé et votre autorisation ne pourra être renouvelée.**

**Les demandes de renouvellement sont soumises au respect des règles concernant l'assiduité sur les marchés et au bon paiement des droits de place en 2018.**

Pour toute information complémentaire, consultez le **Régisseur Placier** ou **EGS** au **01 40 11 20 40**.

**RAPPEL : L'autorisation que vous sollicitez est valable pour l'année à venir, vous vous engagez pour toute l'année 2019.**

Nous comptons sur votre collaboration.